



Groupement de Services Assurance

Procès-verbal de la réunion C.S.E

Tenue le lundi 19 avril 2021 à 10 heures (en vidéoconférence)

Étaient présents :

Madame Gaëlle BONTET	Présidente du CSE
Madame Christine LEVY	Responsable Gestion Administrative
Madame Céline MAISON	Représentante titulaire des salariés des classes 1 à 4
Madame Estelle OUDART	Représentante titulaire des salariés des classes 5 à 7
Monsieur Fabien ROSE	Représentant titulaire des salariés des classes 5 à 7
Madame Clotilde VAUTRIN	Représentante suppléant des salariés des classes 5 à 7

Absent excusé :

/

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 23 mars 2021**
- 2. Election du secrétaire et trésorier du CSE (élection du 30 mars 2021)**
- 3. Consultation sur la mise à jour du DUER**
- 4. Consultation sur le projet d'accord de télétravail**
- 5. Informations sur l'attribution des chèques vacances**
- 6. Dispositions concernant les mesures liées au Covid-19**
- 7. Questions diverses**



La Présidente du CSE ouvre la séance à 10 h.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 23 mars 2021

Le procès-verbal de la réunion CSE du 23 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ Election du secrétaire et trésorier du CSE (élection du 30 mars 2021)

La Présidente du CSE accueille les nouveaux membres élus du CSE et les remercie de leur participation et implication dans le cadre de leurs futures missions au sein du CSE.

Préalablement à l'élection du nouveau bureau, la Direction rappelle les différents rôles du CSE. Il est le porte-parole des salariés et assure une triple mission :

- présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives relatives à l'application du code du travail,
- gérer les activités sociales et culturelles,
- contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Les moyens mis à la disposition du CSE sont financiers (subvention calculée en fonction de la masse salariale) et matériels (local, informatique, téléphonie, abonnement).

A la suite des élections professionnelles du 30 mars 2021, les représentants des salariés sont :

- Madame Céline MAISON, Représentante titulaire des salariés des classes 1 à 4
- Madame Estelle OUDART, Représentante titulaire des salariés des classes 5 à 7
- Monsieur Fabien ROSE, Représentant titulaire des salariés des classes 5 à 7
- Madame Clotilde VAUTRIN, Représentante suppléant des salariés des classes 5 à 7

Les membres du CSE procèdent à l'élection du secrétaire et du trésorier.

- Madame Estelle OUDART pose sa candidature au poste de secrétaire du CSE. Les membres du CSE émettent à l'unanimité un avis favorable. Madame Estelle OUDART est élue secrétaire.

- Monsieur Fabien ROSE pose sa candidature au poste de trésorier du CSE. Les membres du CSE émettent à l'unanimité un avis favorable. Monsieur Fabien ROSE est élu trésorier.

D'autre part, il est convenu que Madame Céline MAISON et Madame Clotilde VAUTRIN sont responsables de la cafétéria.

3/ Consultation sur la mise à jour du DUER

Le DUER est le Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels. Il a fait l'objet d'une mise à jour pour intégrer les nouvelles mesures de prévention mises en place. De nouveaux indicateurs ont été définis. Le DUER mis à jour sera diffusé par le biais d'une note d'information.

Les membres du CSE approuvent à l'unanimité la mise à jour du DUER.

4/ Consultation sur le projet d'accord de télétravail

L'accord de télétravail actuellement en vigueur prend fin le 30 juin prochain. La Direction souhaite le poursuivre et l'approfondir en intégrant :

- Les nouveautés de l'accord interprofessionnel conclu en novembre 2020,
- Le retour d'expérience du télétravail imposé par la Covid 19 depuis 1 an.

En effet, nos façons de travailler ont évolué. Les managers souhaitent recréer un lien avec et entre les salariés.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Eligibilité au télétravail pour 100% des salariés
- Télétravail 1 jour par semaine (option 1) ou forfait de 20 jours par an (option 2) ou 1 jour par semaine + 20 jours par an (option 3),
- Télétravail interdit le jeudi pour permettre à tous de se voir,
- Possibilité de télétravail depuis une résidence secondaire,
- Ancienneté réduite à 3 mois pour être éligible (parmi d'autres critères),
- Remboursement partiel de matériel (chaises, bureau...)

Les membres auraient souhaité pouvoir bénéficier de 2 jours de télétravail hebdomadaire par semaine. Ils apprécient l'ouverture faite avec notamment la possibilité d'avoir 100% collaborateurs en télétravail.

Après signature, l'accord de télétravail sera diffusé sous forme de note d'information. Il entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain.

Les membres du CSE approuvent à l'unanimité le projet d'accord de télétravail.

5/ Informations sur l'attribution des chèques vacances

Les critères retenus pour 2021 sont les suivants :

- Personnels présents au 31/03/2021 et ayant 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise,
- Enfants de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2021 (et donc nés à partir du 01/01/2003),

- Salaires des temps partiels rétablis à temps complet,
- Salaire au 01/01/2021.

Les membres du CSE remercient Christine Levy pour la fourniture rapide de la liste des collaborateurs éligibles, 37 salariés et 21 enfants respectent ces conditions.

Les montants attribués ont pu être revus à la hausse pour les salariés comme pour les enfants. Les membres du CSE précisent que ces évolutions différentes sont liées à la volonté évoquée depuis 2 ans d'aboutir à avoir une différence entre les tranches extrêmes de l'ordre de 200 €.

Gaëlle Bontet précise qu'elle aurait préféré une augmentation plus importante pour les tranches les moins élevées, s'agissant des œuvres sociales.

La proposition présentée étant acceptée par l'ensemble des membres, la proposition suivante est retenue:

	TRANCHE - SALAIRE ANNUEL	Montant par salarié	Montant par enfant
T1	< 40 k€	630 €	260 €
T2	<60 k€	520 €	160 €
T3	>60 k€	410 €	60 €

Au total, le budget alloué en 2021 pour les chèques vacances est de : 20 470 €

6/ Dispositions concernant les mesures liées au Covid-19

Pas de modifications par rapport à la dernière note diffusée. Concernant l'organisation du mois de mai, une décision sera prise après la prochaine annonce des mesures gouvernementales.

7/ Questions diverses

Foulées de l'assurance :

Une salariée a proposé la participation du GSA+ aux Foulées de l'assurance. Il s'agit de soutenir l'association ADICARE, sur le même principe que « la Jonquille pour Curie » en cardiologie (la recherche et l'amélioration de l'accueil des patients).

Sur le principe, Gaëlle Bontet trouve l'idée très intéressante de participer collectivement pour une bonne cause à un challenge sportif. Elle souhaite cependant connaître les conditions financières de l'inscription et de l'organisation.

Le GSA+ pourrait participer à une partie des frais, le CSE pourrait prendre en charge l'autre partie des frais dans le cadre des œuvres sociales.

Forfait mobilités durables :

Un forfait mobilité durable a été créé pour permettre aux salariés de bénéficier de l'aide financière de l'employeur pour les déplacements domicile travail lorsque ceux-ci se font à vélo, en covoiturage ou avec d'autres services de mobilités partagés (prise en charge facultative jusqu'à 500 € par an).

Les membres du CSE demandent s'il peut être mis en place pour les salariés du GSA+.

Gaëlle BONTET précise que le versement est facultatif, qu'il n'est pas cumulable avec le remboursement du Pass Navigo.

A ce jour, un seul salarié pourrait en bénéficier (il n'a pas de remboursement de Pass Navigo et vient en vélo). Son cas sera étudié.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 45.

La prochaine réunion est prévue le mercredi 19 mai 2021 à 9 h 30, en présentiel et en vidéoconférence pour ceux qui ne pourraient pas être présents.

La Présidente du Comité Social et Économique

La secrétaire du Comité Social et

Gaëlle BONTET

Estelle OUDART